

Le contrat contemporain et la résonance chez Hartmut Rosa

André Bélanger

Professeur, Faculté de droit, Université Laval

Le mardi 26 novembre 2019

11h30

FTX 202

Selon Hartmut Rosa, la *résonance*, à titre de « forme renouvelée de la Théorie critique », se présente comme une solution au constat d'accélération de la vie sociale auquel participe directement – sous l'angle juridique – le contrat de droit privé. En inscrivant la résonance dans une *sociologie de la relation au monde*, à la suite des travaux de la 1^{ère} et de la 2^e École de Francfort, Rosa la définit comme une interaction qui vise l'assimilation du monde plutôt que sa domination. Cela implique une *indisponibilité* des individus – disons une *autonomie contractuelle* en ce qui nous concerne – par opposition à une recherche de *mise à disposition* des individus.



Sur cette base, nous proposons que l'apport potentiel de la résonance est d'être assez vaste pour englober plusieurs des discours développés depuis une trentaine d'années en théorie du contrat (l'utile et le juste, moralité contractuelle, solidarisme, théorie relationnelle, théorie du don, fraternité contractuelle, analyse critique du discours...), tout en donnant un meilleur fondement argumentatif à ces derniers, souvent taxés, à tort ou à raison, d'idéologiques.

André Bélanger est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval. Ses publications, ses activités de recherche et son enseignement portent sur le droit des obligations, la théorie du contrat et le droit des assurances. Ses recherches et publications sur le contrat et le droit de l'assurance l'ont amené vers l'anthropologie, l'art contemporain, la linguistique, la statistique, la théorie littéraire, la philosophie, la sociologie et la théorie de l'architecture. Il est directeur de la revue *Les Cahiers de droit*.

